

- Créée en 1960 -

DEMANDE D'INSCRIPTION École Secondaire Année Scolaire 2024/2025

Rentrée scolaire : Mardi 3 septembre 2024

Les parents sont priés de lire attentivement les conditions pour l'inscription et de signer où il est demandé.

Les parents qui travaillent pour des Institutions communautaires sont priés de fournir le plus vite possible un certificat de service attestant le numéro personnel, le type de contrat, la date d'entrée en service et la durée.

■ Mettre une croix dans la case correspondant à la réponse choisie.

CONDITIONS D'AGE DANS LES ECOLES EUROPEENNES

- a) En principe, aucun enfant ne peut être admis à l'école s'il dépasse de plus de deux ans (trois ans pour les classes 4 à 7 du secondaire) l'âge normal qui résulte des dispositions prévues ci-dessus, appliquées à son cas particulier.
- b) Elèves présentant des besoins éducatifs spécifiques: les cas sont traités conformément aux dispositions prévues par la Décision du Conseil Supérieur relative à La Politique en matière de soutien éducatif dans les Ecoles Européennes (cf. document 2012-05-D-14-fr-10 disponible sur le site internet des Ecoles Européennes www.eursc.eu).

TABLEAU D'EQUIVALENCES DES NIVEAUX D'ETUDES

LE TABLEAU D'EQUIVALENCES EN ANNEXE II (2014-03-D-14-fr-11 disponible sur le site internet des Ecoles Européennes <u>www.eursc.eu</u>) indique les équivalences de niveaux entre les différents systèmes d'enseignement général des Etats membres de l'Union européenne et le système des Ecoles européennes.

DISPOSITIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENTS DES LANGUES DANS LES ECOLES EUROPEENNES

Un principe fondamental est l'enseignement de la langue maternelle/langue dominante en tant que première Langue (LI). Ce principe implique l'inscription de l'élève dans la section de sa langue maternelle/langue dominante là où cette section existe.

Il ne saurait être dérogé à ce principe que dans le cas où l'enfant a été scolarisé dans une langue autre que sa langue maternelle/dominante pendant au minimum 2 ans dans le cycle primaire ou secondaire. Les Ecoles européennes présument dans ce cas que l'enfant pourra poursuivre sa scolarité dans la langue concernée.

Dans les écoles où la section correspondant à la langue maternelle/langue dominante n'existe pas, l'élève est inscrit normalement dans une des sections de langue véhiculaire (allemand, anglais ou français). Il suit l'enseignement de sa langue maternelle/langue dominante organisé pour les élèves dits SWALS (Students Without A Language Section) en tant que L1.

La détermination de la première langue (L1) n'est pas laissée au libre choix des parents mais incombe au Directeur de l'école. La L1 doit correspondre à la langue maternelle ou dominante de l'enfant, la langue dominante étant, dans le cas des élèves multilingues, celle qu'ils maîtrisent le mieux.

S'il existe une contestation concernant la L1 de l'élève, il appartient au Directeur de déterminer celle-ci sur la base des informations fournies par les représentants légaux de l'élève dans le formulaire d'inscription et en faisant passer à l'élève des tests comparatifs de langues organisés quels que soient l'âge et le niveau de l'élève, c'est-à-dire y compris au cycle maternel. (Article 47.e. du Règlement Général des Ecoles européennes).

La détermination de la L1 au moment de l'inscription de l'élève est en principe définitive.

Un changement de L1 ne peut être autorisé par le Directeur que pour des motifs pédagogiques impérieux, dûment constatés par le conseil de classe et à l'initiative de l'un de ses membres.

DANS LES ECOLES EUROPEENNES, UN ELEVE PEUT EN PRINCIPE ETUDIER JUSQU'A <u>CINQ</u> <u>LANGUES</u>.

Cycle maternel

Langue 1	Elle est enseignée à partir de l'âge d'admission à la maternelle et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit.
(L1)	Pour les élèves SWALS, la Langue 1 est différente de la langue de la section.

Cycles primaire et secondaire

Langue 1 (L1)	Elle est enseignée à partir de la 1ère année primaire et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Pour les élèves SWALS, la Langue 1 est différente de la langue de la section.		
Langue 2 (L2) Elle est enseignée à partir de la 1ère année primaire : cette langue ne peut (Allemand), EN (Anglais) ou FR (Français) et doit être différente de la Langue 1			
(Dans les classes 3 à 5 de l'école secondaire, la Langue 2 de l'élève (DE, EN ou FR) constitue la langue véhiculaire pour les cours de sciences humaines, d'histoire, de géographie, de religion/morale et d'économie.		
Langue 3 (L3)	Elle est enseignée à partir de la 1ère année secondaire ; elle peut être n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne non étudiée en tant que L 1 ou L 2. En 1ère année, le cours de L3 est un cours d'initiation.		
Langue 4 (L4)	Elle est enseignée en tant qu'option à partir de la 4ème année secondaire ; elle peut être n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne non étudiée en tant que L 1, L 2 ou L 3. En 4ème année, le cours de L 4 est un cours d'initiation.		
Langue 5 (L5)	Elle est enseignée en tant que cours complémentaire de 2 périodes à partir de la 6ème année secondaire. Il s'agit d'un cours destiné aux débutants : les élèves qui n'ont jamais entrepris d'étude formelle de la langue en question.		

Langues officielles de l'Union européenne

ALLEMAND (DE)	DANOIS (DK)	FRANÇAIS (FR)	ITALIEN (IT)	NEERLANDAIS (NL)	SLOVAQUE (SK)
ANGLAIS (EN)	ESPAGNOL (ES)	GREC (EL)	LETTON (LV)	POLONAIS (PL)	SLOVENE (SL)
BULGARE (BG)	ESTONIEN (EE)	HONGROIS (HU)	LITUANIEN (LT)	PORTUGAIS (PT)	SUEDOIS (SV)
CROATE (HR)	FINNOIS (FI)	IRLANDAIS (GA)	MALTAIS (MT)	ROUMAIN (RO)	TCHEQUE (CS)

DISPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES CHOIX PEDAGOGIQUES DANS LES ECOLES EUROPEENNES

Les cours sont organisés dans les Ecoles Européennes conformément aux Décisions du Conseil Supérieur et aux textes réglementaires en vigueur.

INSTRUCTIONS

Veuillez remplir cette demande d'inscription avec le plus grand soin. Les mentions obligatoires du formulaire doivent être complétées par le demandeur.

Celle-ci ne sera prise en considération que lorsque tous les documents requis seront joints à cette demande.

Une fois que la demande est introduite, le demandeur ne peut pas modifier la demande d'inscription.

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION :

- Une photo d'identité 35X45 ipq. sur fond blanc.
- L'extrait d'acte de naissance délivré par l'administration communale du lieu de naissance ou une copie certifiée conforme à l'original.
- Attestation délivrée par le service du personnel de votre Institution UE/CCR, uniquement pour l'employé ayant les enfants en charge /
- **Déclaration** de validité de l'Accord (seulement pour le personnel des Sociétés avec accord de financement).
- Les bulletins scolaires complets 2021/2022, 2022/2023 et le(s) dernier(s) bulletins reçu(s) en 2023/2024.

Si l'école ne délivre pas de bulletin en cours d'année, un certificat de fréquentation scolaire.

- A l'issue de la présente année scolaire, le bulletin scolaire 2023/2024, indiquant si l'élève a satisfait ou non aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure. Si la décision du conseil de classe ne figure pas clairement sur le bulletin final, un certificat scolaire précisant si l'enfant est promu dans la classe supérieure.
- En cas de séparation/divorce des parents, la pièce justificative (en DE, EN, FR ou IT) qui permet d'établir que le demandeur est titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant et s'il agit seul, qu'il est soit titulaire de l'autorité parentale exclusive sur l'enfant, soit qu'il agit en qualité de mandataire de l'autre représentant légal. Le cas échéant, la décision judiciaire permettant au demandeur de procéder seul à l'inscription.
- Pour les inscriptions en cours d'année, une attestation de fréquentation scolaire a.s. 2024/2025.

Nous vous remercions de transmettre le formulaire UNIQUEMENT à partir de la page 5 jusqu'à la page 16.

SI VOUS SOUHAITEZ UTILISER LES SERVICES DE TRANSPORT ET CANTINE VEUILLEZ REMPLIR ET RENVOYER LES FICHES DE RENSEIGNEMENTS CI-JOINTES

Règlement Général des Écoles Européennes

Le demandeur accepte, en toutes ses parties, le Règlement Général des Écoles Européennes, disponible sur le site: www.eursc.eu, en vigueur au moment de l'inscription de l'élève, et les modifications ultérieures approuvées par le Conseil Supérieur des Écoles Européennes, durant toute la vie scolaire de l'élève.

EN APPLICATION DU GDPR RÈGLEMENT UE 2016/679

Politique De Confidentialité De L'école Européenne: https://www.eurscva.eu/en/home/documents-and-links/privacy/

A.7. GT réforme pédagogique – Proposition pour une politique linguistique dans les Ecoles européennes + annexes (4) 2019-01-D-19-fr-31

Les élèves SWALS sont les élèves dont la langue maternelle/dominante est une langue officielle d'un Etat membre de l'UE (à l'exception de l'irlandais et du maltais) mais pour qui il n'existe pas de section linguistique de leur langue 2019-04-D-12-fr-3 9/25 maternelle/dominante (LI) dans leur école. Si l'école ne comporte pas de section linguistique de la langue maternelle/dominante d'un élève de Catégorie I ou II, cet élève peut bénéficier de l'enseignement de sa LI, en supposant que l'Ecole ait un enseignant dûment qualifié à sa disposition ou puisse en recruter un. Si l'école ne comporte pas de section linguistique de la langue maternelle/dominante d'un élève de Catégorie III, cet élève peut bénéficier de l'enseignement de sa LI pour autant qu'un tel cours existe et que cela ne nécessite pas la création d'un nouveau groupe. Au cas où ce cours devrait prendre fin, les élèves de Catégorie III concernés devront remplacer leur LI par leur LII et choisir une nouvelle LII. Ils disposeront d'un délai de deux ans pour rattraper leur retard.

Le demandeur s'engage sur la véracité des informations données dans ce document ainsi qu'à communiquer tout changement futur concernant celles-ci.

Le demandeur déclare être informé(e) que sa demande sera considérée comme acceptée seulement lorsqu'il/elle recevra une confirmation écrite du Directeur. L'élève ne sera pas autorisé(e) à fréquenter l'Ecole tant qu'il n'aura pas reçu cette confirmation écrite. Le demandeur déclare avoir eu connaissance du règlement général de l'école (voir extrait à signer; original sur le site web www.eursc.eu) dont il/elle s'engage à respecter toutes les dispositions en souscrivant cette demande d'inscription.

Le demandeur s'engage à payer entièrement tous les frais de scolarité, y compris la prime d'assurance scolaire, la contribution pour les photocopies, la location des casiers, les manuels publiés par l'Ecole et tous les autres frais à la charge des parents conformément à la décision des organismes compétents de l'Ecole. Dans le cas où le mineur est actuellement à charge des deux parents, ceux-ci s'engagent solidairement à payer les contributions scolaires, même en cas de séparation future ou de divorce.

LES ACOMPTES NE SONT PAS REMBOURSABLES.

Le demandeur déclare être informé(e) que la Direction de l'école se réserve le droit de soumettre l'enfant à un test de langue pour vérifier sa langue dominante et choisir la section linguistique dans l'intérêt de l'enfant. Une fois la section linguistique déterminée, l'élève a vocation à poursuivre toute sa scolarité dans la même section linguistique et déclare aussi être informé(e) de la politique linguistique appliquée dans le domaine de la L1 pour les SWALS de la catégorie III.

<u>Date</u> :	Signature (lisible) des représentants légaux:

¹ Rèf: 2019-04-D-12-fr-3 (<u>www.eursc.eu</u>) 9/25 Décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes. Réunion des 9, 10, 11 et 12 Avril 2019 à Athènes (Grèce). Approuvées par procédure écrite no 2019/28 le 8 juillet 2019

DECLARATION

Le/la soussigné(e) déclare avoir lu, compris et accepté le Règlement général des Ecoles européennes qui se trouve sur le site https://www.eursc.eu/en/Office/official-texts/basic-texts/ dans les versions anglaise, française et allemande.
Signature (lisible) des représentants légaux:
Je soussigné(e) déclare accepter que la chambre de recours (http://www.schola-europaea.eu/cree/) soit seule compétente, en premier et dernier ressort, pour connaître, après épuisement de la voie administrative, des litiges relatifs à l'application de la Convention portant statut des Ecoles européennes (achevée à Luxembourg le 21 juin 1994) aux personnes qui y sont désignées et relatifs à la légalité d'un acte attaqué fondé sur la Convention ou sur des règles établies sur la base de celle-ci (y compris le Règlement général des Ecoles européennes).
Signature (lisible) des représentants légaux:

RESERVE A L'ADMINISTRATION DE L' ÉCOLE:

Acceptation de la demande	Entrée ordinateur	Cycle	Classe	Section linguistique	Code de l'employeur	
	is du ur-adjoint		cision du irecteur	Autre	s remarques	
FIGUR			AFNITO			
FICHI	E DE RE	NSEIGNEI	VIEIVIS		Photo	
I. <u>RENSEIG</u>	NEMENTS C	ONCERNANT L	<u>.' ELEVE</u> :			
Nom:						
Prénoms:				Sexe :	□ M/□F	
Né(e) le	:		C	ode Fiscale		
Lieu (cf. acte	de naissance):				Pays:	
Nationalité 1	Nationalité 1 : Nationalité 2 :					
Langue(s) pa	rlée(s) en fami	lle: Avec la mère				
Langue(s) pa	rlée(s) en fami	lle: Avec le père:				
Cycle et ann	<u>ée demandés</u>	2: Secondaire	ANNÉE	1 2 3	4 5 6 7	
Section linguistique demandée:						
A partir de:						
Résidence principale de l'élève:						
Rue:	Rue:					
Code postal:		Ville:		I	Pays :	
Tél.:			GSM:			

² Tableau d'equivalences - ANNEXE II 2014-03-D-14-fr-11 (<u>www.eursc.eu</u>)

Etablissements fréquentés par l'élève durant les trois dernières années scolaires:

Année scolaire	Nom de l'établissement/	Pays	Classe
20/20			
20/20			
20/20			
Connaissances linguist	iques (langue maternelle e t	outes LES langues	parlées par l'élève):
Langues	Nombre d'années d'études	Degré de	connaissance
		élémentaire/moyen/	/très bon/excellent
		élémentaire/moyen/	/très bon/excellent
		élémentaire/moyen/	/très bon/excellent
Votre enfant a-t-il déjà bé Votre enfant présente-t-il	néficié de soutien éducatif ?	Coc	hez l'une des deux cases
□ des difficultés d'a	apprentissages nécessitant un so	utien éducatif ?	□ Oui □ Non
□ des troubles d'ap	oprentissages nécessitant un sou	tien éducatif intensif ?	□ Oui □ Non
Si oui, veuillez préciser :			
contact avec la direction of	aillé et/ou un bilan médico-psy de l'école pour de plus amples ées dans le respect de la plus	informations.3 Les in	nformations et pièces
psychologue scolaire	:		
J'autorise mon enfant à c	onsulter le psychologue scolai	re* 🔲 Oui	/ 🗖 Non

 $^{^3}$ cf. document 2012-05-D-14-fr-10 disponible sur le site internet des Écoles Européennes www.eursc.eu * Pour informations veuillez consulter la page du psychologue scolaire: http://www.eurscva.eu

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Nombre d'enfants dans la	famille :		
Nombre d'enfants à l'Eco	le Européenne :		
Renseignements conce	rnant les enfants qui fré	quentent déjà l'Ecole E	uropéenne:
Nom et prénom	Section linguistique	Cycle	<u>Classe</u>
Renseignements concer Européenne de Varese da		s que vous envisage.	z d'inscrire dans l'Ecole
Nom et prénom	Date de naissance	Année d'inscription	Section linguist./classe
	rivent de l'étranger ou d'		dresse définitive
·			Pays:
Tél. :		Portable:	
Personne à conta	acter en cas d'urgence :		
Nom:			
Degré de parenté:			
Tál / Portable:			

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES REPRESENTANTS LEGAUX⁴

Nom de famille :					
Prénom :					
Lien de parenté :	☐ Mère	☐ Père	☐ Autre		
Nationalité :			Langue :		
Profession(5) :			Organisme :		
Date début de contrat :			Date fin de co	ntrat:	
N° personnel (seulemer	nt pour le pers	onnel UE):			
Tél. professionnel :			GSM:		
E-mail professionnel :					
Adresse privée :					
Rue :				. N°	B ^{te}
Code postal :	\	/ille :		. Pays :	
Tél :			GSM:		
E-mail personnel :					
****	· · · · · · · · ·	*****	*****	· · · · · · · · ·	***
Nom de famille :					
Prénom :					
Lien de parenté :	☐ Mère	☐ Père	☐ Autre		
•			Langue :		
			_		
Date début de contrat :			Date fin de co	ntrat :	
N° personnel (seulemer	nt pour le pers	onnel UE):			
Tél. professionnel :			GSM:		
E-mail professionnel:					
Adresse privée :					
Rue:				. N°	B ^{te}
Code postal :					
Tél :			GSM :		
E-mail personnel :					
 En cas de séparation 	ou de divorce	des parents ve	auillez préciser que	lle renrécenta	nt/s égal/légauy
- <u>Eli cas de Separation</u>	ou de divoice	ues pareills, Vi	sumez preciser que	no representa	ilivə iegai/legaux
□ a/ont l'autorité par	entale sur l'enfa	ant : 🗖 pèr	e et	☐ mère	
s'est vu confier l'hébergem	nent principal de		orité exclusive père re □ mère		ité exclusive mère gement égalitaire

⁴ Les représentants légaux de l'enfant sont les titulaires de l'autorité parentale à l'égard de celui-ci. Ils sont tenus de consentir à l'inscription conjointement, sauf exercice exclusif de l'autorité parentale prévu par la loi ou par une décision judiciaire.

⁵ Ceux qui exercent une profession libérale ou sont entrepreneurs sont priés d'indiquer la dénomination exacte de leur entreprise.

concerné, mais qu'il es	-				gard de l'enfant
Nom de famille :					
Prénom :					
Lien de parenté :	☐ Mère	□ Père	☐ Autre		
Nationalité :			Langue :		
Profession ⁶ :			Organisme		
Date début de contrat :			Date fin de	contrat :	
N° personnel (seulemen	t pour le pers	onnel CE):			
Tél. professionnel :			GSM:		
E-mail professionnel :					
Adresse privée					
Rue :				N°	B ^{te}
Code postal :	V	/ille :		Pays :	
Tél:			GSM :		
E-mail personnel :					
·					
Envoyer les no			PERE □ PERE □	MERE □ MERE □	AUTRE □ AUTRE □
Le demandeur s'engage changement futur conce				•	mmuniquer tout
Date:			Signature lisib	ole des représent	ants légaux

⁶ Ceux qui exercent une profession libérale ou sont entrepreneurs sont priés d'indiquer la dénomination exacte de leur entreprise.

CHOIX PEDAGOGIQUES

Nom et prénom de l'élève:				
Section linguistique demandée: Classe:				
I. Pour les élèves du CYCLE SECONDAIRE (1ère – 2ème – 3ème années)				
Pour les élèves qui ne disposent pas d'une section linguistique correspondant à leur maternelle, veuillez indiquer s.v.p. si vous souhaitez qu'ils suivent les cours de:	langue			
BULGARE CROATE DANOIS ESTONIEN ESPAGNOL FINLANDAIS GREC HONGROIS LITUANIEN POLONAIS PORTUGAIS ROUMAIN SLOVAQUE SLOVENE SUEDOIS TCHEQUE) LETTE			
<u>L'autre langue nationale (ONL)</u> :				
Pour les élèves de nationalité maltaise: Maltais	☐ Non ☐ Non			
3				
Pour les élèves SWALS, La Langue 2 sera la langue de la section				
Langue 3 (2ème langue étrangère) : choix parmi les langues officielles de l'Union europée	nne.			
Le cours de Langue 3 est un cours d'initiation. Il ne peut être créé que si au moins 7 élèves s'y inscrivent. Veuille un deuxième choix pour le cas où le nombre d'élèves serait insuffisant pour créer un cours :	z indiquer			
1 ^{er} choix : 2 ^{ème} choix :				
Cour de religion/morale non confessionnelle (*):				
Indiquez 1ère option et une 2ème alternative, si le cours souhaité ne peut pas être organise	á:			
☐ Catholique ☐ Islamique ☐ Israélite ☐ Orthodoxe ☐ Protesta	nte			
Morale non confessionnelle *Ces cours sont organisés conformément aux dispositions du Conseil supérieur ⁷				
II. A partir de la 2 ^{ème} année secondaire				
<u>Latin</u> (option) :Le choix de ce cours en S2 implique la poursuite de l'option en S3 ☐ OUI Cela signifie qu'en S3 on ne peut pas choisir ICT.	J NON			
III. A partir de la 3 ^{ème} année secondaire				
<u>Latin</u> ou ICT (Informatique)				
Merci d'indiquer votre choix. Un cours ne peut être créé que si au moins <u>7</u> élèves s'y inscrivent.				
☐ Latin (option à 2 périodes) ou ☐ ICT (cours à 2 périodes) ou ☐ Aucune option				
Date et Signature lisible des représentants légaux :				
	· -			

 $^{^{7}}$ Cf. document <u>2014-02-D-14-fr-3</u> disponible sur le site internet des Ecoles européennes <u>www.eursc.eu</u>

IV. Pour les élèves de 4^{ème} et 5^{ème} années secondaires

ORGANISATION DES COURS

Chaque élève sera tenu de suivre 31 périodes de cours par semaine (33 avec mathématique 6 périodes). L'ensemble ci-dessous comprend 27 ou 29 périodes (ci-après p.) de cours de base obligatoires et 4 (minimum) à 8 (maximum) périodes de cours à option. Pour les cours à option, l'élève a le choix entre 7 matières différentes. L'horaire ci-dessous est valable pour la 4ème comme pour la 5ème année.

Cours de base (obligatoires)		Cours à option * (4 p. minimum)		
Langue 1	4 p.	Langue 4	4 p.	
Langue 2	3 p.	Latin	4 p.	
Langue 3	3 p.	Grec ancien	4 p.	
Education physique	2 p.	Economie en L2 ou HCL	4 p.	
Religion/Morale en L2	1 p.	Art	2 p.	
Histoire en L2	2 p.	Musique	2 p.	
Géographie en L2	2 p.	Informatique	2 p.	
Sciences de la nature :				
Biologie	2 p.			
Chimie	2 p.	* Un cours à option est cré	é si 7 élèves en Physique	
	2 p.	demandent la création.		
Mathématique	4 ou 6 p.			

Remarques: Les élèves SWALS normalement sont inscrits dans la section germanophone, anglophone ou francophone.

> Langue 1 correspond à la langue maternelle/dominante tandis que la Langue 2c correspond à la langue de section.

Les cours de Religion/Morale sont organisés en Langue 2 conformément aux décisions du Conseil Supérieur.8

En 4ème année secondaire, le cours de Langue 4 est un cours d'initiation.

Si le nombre d'élèves ayant choisi l'économie est insuffisant, de sorte qu'un cours d'économie ne peut être organisé dans leur langue véhiculaire (L 2), celui-ci peut être organisé dans la langue du pays du siège de l'école (HCL).

Les élèves choisissant l'ONL (cours de 4 périodes) ne peuvent pas choisir de Langue 4.

Le choix des options fait en 4ème année est maintenu en 5ème et est décisif pour le choix en 6ème et 7ème années.

IV. Pour les élèves de 4^{ème} et 5^{ème} années secondaires (minimum 31 ou 33 périodes)

Choisir les matières sur le site de l'école, voir le menu ci-dessous:

IT/EN: https://secondaria.eurscva.eu/documenti-e-links/orientamento/

Scelte online future 4e (e scelte online nuovi alunni classi 4° e 5° – prima iscrizione a scuola)

Date et Signature lisible des représentants légaux :

⁸ Document 2014-02-D-14-fr-3 disponible sur www.eursc.eu

VI. Pour les élèves de 6^{ème} et 7^{ème} années secondaires (min. 31 – max. 35 périodes)

Choisir les matières sur le site de l'école, voir le menu ci-dessous:

IT/EN: https://secondaria.eurscva.eu/documenti-e-links/orientamento/ Scelte online future 6e

Pour l'inscription en 6^{ème} ou 7^{ème} année secondaire, les parents sont priés de prendre contact sans tarder avec le conseiller principal d'éducation pour choisir au mieux les options qui conviennent (un document à ce sujet est à votre disposition sur demande).

Le Règlement du Baccalauréat européen impose à tout candidat <u>d'avoir suivi intégralement les deux dernières années</u> dans une Ecole européenne. Tout élève provenant d'un autre système scolaire devra suivre les cours de la 6ème année secondaire de l'Ecole européenne dès le premier jour de la rentrée scolaire.

<u>Date et Signature lisible des représentants légaux</u> :		

FIN DU FORMULAIRE A COMPLETER

SI VOUS SOUHAITEZ UTILISER LE SERVICES DE TRANSPORT ET CANTINE VEUILLEZ REMPLIR ET RENVOYER LES FICHES DE RENSEIGNEMENTS CI-JOINTES

COOPERATIVA GESTIONE TRASPORTI ALUNNI SCUOLA EUROPEA VARESE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A renvoyer ensemble à la demande d'inscription à l'Ecole Européenne de Varese

Les renseignements demandés ci-dessous sont indispensables afin de prendre en considération l'éventuelle inscription de l'élève au service de transport scolaire de l'Ecole Européenne de Varese pour la prochaine année scolaire. Le fait de fournir ces renseignements ne vous engage en aucun cas à souscrire un contrat définitif (point 1).

- 1. En juin le nouveau programme des bus pour l'année scolaire 2024/2025 sera disponible et la possibilité de procéder à la signature du contrat définitif de transport scolaire vous sera proposée. Néanmoins, toutes les informations en ce qui concerne le transport scolaire <u>ne seront envoyées qu'aux seules</u> familles qui auront manifesté leur intérêt par le biais de ce formulaire. Celui-ci devra <u>impérativement être joint à la demande d'inscription à l'Ecole Européenne et envoyé au secrétariat principal de l'établissement.</u>
- 2. L'acceptation de l'inscription de l'élève par l'Ecole Européenne de Varese sera la condition sine qua non à l'envoi et l'acceptation du contrat de transport scolaire 2024/2025.

Nom Prénoms Date de naissance Ville Cycle scolaire et classe demandés: ☐ Maternel \Box 1 \Box 2 □ Primaire \Box 1 \Box 2 \Box 3 \Box 4 \Box 5 \square Secondaire \square 1 \square 2 \square 3 \square 4 \square 5 \square 6 \square 7 Section linguistique demandée : □ Français □ Anglais □ Italien □ Néerlandais □ Allemand INFORMATIONS CONCERNANT LES REPRESENTANTS LEGAUX DE L'ELEVE Nom Prénoms.... Tél..... Nom Prénoms.... Tél..... Adresse/e-mails auxquelles envoyer le contrat du transport scolaire 2.

Veuillez remplir et cocher toutes les informations demandées.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE



COOPERATIVA MENSA della SCUOLA EUROPEA di VARESE

WEB www.comsev.eu

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

à joindre à la demande d'inscription des élèves à l'Ecole Européenne de Varese

Si vous êtes intéressé aux services de cantine de l'École Européenne de Varèse, nous vous prions de remplir la fiche de renseignements pour être contacté par le bureau de la COMSEV.

Les représentants légaux des élèves pourront activer le service de cantine dès que les élèves ont étéadmis à l'École Européenne de Varèse.

Les prix des services de cantine sont établis d'année en année lors du Conseil d'Administration de mai. Pour pouvoir utiliser le service à un prix réduit, vous devez soumettre une demande d'adhésion à la COMSEV. Chaque année, depuis juin, les prix sont mis à jour sur le formulaire de demande de service de cantine annuel, qui est à compléter en ligne sur le site www.comsev.eu

A PARTIR DE:		
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE / LES ÉLÈVES		
Nom		
sexe ☐ M F date de naissance/ Cycle Classe Sec. linguistique		
NomPrénom		
$sexe \ \Box M \ F \qquad date \ de \ naissance. \ \ / \ \ Cycle. \ \ \ Sec. \ linguistique. \ \$		
Nom Prénom		
$sexe \square M F \qquad \qquad date de naissance. \ldots / \ldots / \ldots Cycle. \ldots Classe. \ldots Sec. linguistique. \ldots .$		
Nom		
$sexe \square M \ F \qquad \qquad date \ de \ naissance. \ / / Cycle Classe Sec. \ linguistique$		
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE L'ÉLÈVE / DES ÉLÈVES		
Nom Prénom		
Adresses e-mail:		
Nom Prénom		
Adresses e-mail:		
······································		
DIVULGATION DE DONNÉES PRIVÉES : Je déclare avoir pris connaissance de la divulgation pour le traitement, la communication et la diffusion de données personnelles ordinaires me concernant et concernant les membres de ma famille, dans les limites indiquées dans la divulgation sur le site web de la COMSEV www.comsev.eu		
Varese le Signature		